

Contacts
utiles

www.pecheapied-loisir.fr

www.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir

05 59 20 37 20 (CPIE) - 05 59 25 37 75 (IMA)

cpie.littoral.basque@hendaye.com

ima.aquitaine@orange.fr



LITTORAL BASQUE
FLUSKAI ITSASRAZTERRA



Institut des Milieux Aquatiques



RÉGION
AQUITAINE



PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DÉPARTEMENT



Le littoral basque, constitué d'une alternance de falaises et de criques, est un site naturel à la biodiversité remarquable. Les habitats naturels très riches et diversifiés qu'il offre, plages et récifs notamment, lui ont valu son intégration au réseau Natura 2000. Afin de contribuer à la préservation de ce patrimoine, tenez compte de la sensibilité de cet espace.



Quelques conseils
de sécurité

Équipez-vous, renseignez-vous :

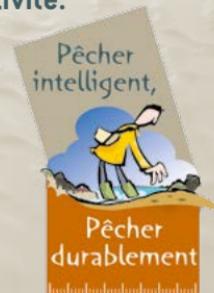
- **Prenez connaissance de la météo**, il est déconseillé de partir par temps d'orage ou d'arrivée de brouillarta (galerie).
- **Renseignez-vous sur l'heure de la marée**, si vous ne connaissez pas le secteur, remontez dès l'heure de la basse mer.
- **Adaptez votre équipement** aux conditions météorologiques.
- **Ne partez pas seul sur un lieu inconnu** et informez une personne de votre heure de retour.
- Prenez une montre et un téléphone portable. **Le numéro de secours est le 196.**

Un projet européen
pour une pêche à pied



récréative durable

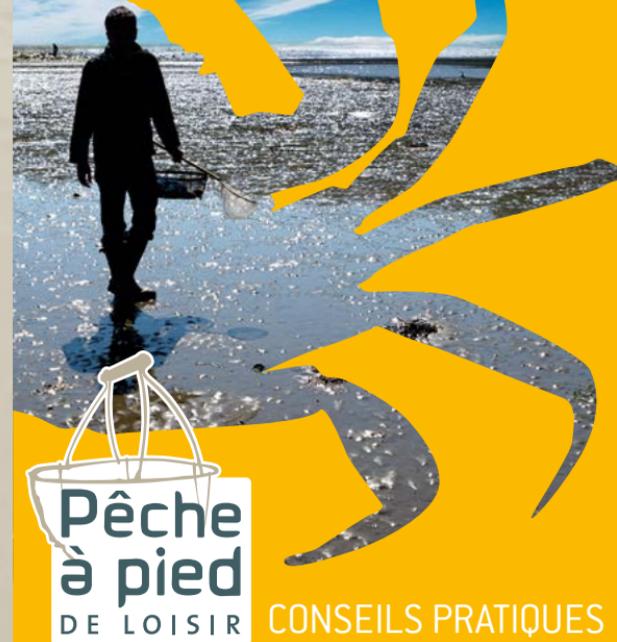
Le projet Life Pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied vers un meilleur respect du milieu marin, pour le maintien de leur activité.



Les objectifs :

- Mettre en place les moyens de gouvernance pour **préserver la biodiversité des estrans.**
- **Mieux comprendre les interactions** de la pêche à pied sur la faune et la flore des milieux littoraux.
- **Faire évoluer les pratiques** des pêcheurs à pied.
- Contribuer aux plans de **gestion des aires marines protégées.**

Pêcher
intelligemment,
pêcher
durablement



CONSEILS PRATIQUES

Les bonnes pratiques

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité.

- **Demandez des réglottes de mesure** au CPIE et à l'IMA. Les tailles minimales (mailles) doivent permettre aux espèces de se reproduire.
- **Informez-vous localement et régulièrement** sur les classements sanitaires, interdictions, tailles et quantités autorisées.
- **Faites le tri des captures au fur et à mesure** de votre pêche : relâchez les femelles portant des œufs et les jeunes.
- **Ne prélevez que ce que vous consommez** dans le cadre familial.
- **Utilisez des outils non destructeurs.**
- **Reposez les pierres dans le bon sens.** Les animaux et les algues seront moins perturbés.
- **Si vous pêchez pour découvrir** la biodiversité marine avec vos enfants, **ne conservez pas les prises dans un seau au soleil**, ne les ramenez pas sur la plage ni à la maison. Les animaux n'y survivraient pas.



Oursin
Paracentropus lividus
(piquants exclus) : 4 cm



Poulpe : 750 g
Octopus vulgaris



Étrille :
6,5 cm



Bouquet : 5 cm



Araignée de mer :
12 cm



Crevette grise :
3 cm

Réglementation :
Règlement CE du 30/03/1998
Arrêté ministériel du 29/01/2013
Arrêté préfectoral du 3 juillet 2013
Arrêté préfectoral du 7 janvier 2014



Les informations retrouvées dans ce dépliant sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

Création : M. Morineaux / Agence des aires marines protégées pour le Life Pêche à pied de loisir
Carte : CPIE Littoral-Basque, SHOM-Ifremer / DSM / Y. Souche
Photographies : A. Kok ; Y. Souche, P. Watremez / Agence des aires marines protégées ; M. Plensa / CPIE Littoral-Basque
Juillet 2015